

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

**DECRET N°2013-033/P-RM
DU 11 JANVIER 2013 INSTITUANT
L'ETAT D'URGENCE SUR LE TERRITOIRE
NATIONAL**

**DECRET N°2013-033/P-RM DU 11 JANVIER
2013 INSTITUANT L'ETAT D'URGENCE
SUR LE TERRITOIRE NATIONAL**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°87-049/AN-RM du 10 août 1987 relative à l'état de siège et à l'état d'urgence ;

Vu la Loi 87-48/AN-RM du 10 août 1987 relative aux réquisitions de personnes, de services et de biens ;

Vu le Décret n°247/PG-RM du 28 septembre 1987 portant application de la Loi n°87-049/AN-RM du 10 août 1987 relative à l'état de siège et à l'état d'urgence ;

Vu le Décret n°2012-708/P-RM du 10 décembre 2012 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2012-710/P-RM du 15 décembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

ARTICLE 1^{ER} : L'état d'urgence est déclaré, pour compter du samedi 12 janvier 2013 à minuit sur toute l'étendue du territoire national.

ARTICLE 2 : Les pouvoirs énoncés aux articles 14 alinéa 1, 15, 16 et 17 de la Loi n°87-049/AN-RM du 10 août 1987 relative à l'état de siège et à l'état d'urgence sont conférés aux autorités administratives compétentes.

ARTICLE 3 : Le ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire, le ministre de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile, le ministre de la Défense et des Anciens Combattants et le ministre de la Justice, Garde des Sceaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Bamako, le 11 janvier 2013

**Le Président de la République
par intérim,
Professeur Dioncounda TRAORE**

**Le Premier ministre,
Diango CISSOKO**

**Le ministre de l'Administration Territoriale,
de la Décentralisation
et de l'Aménagement du Territoire,
Colonel Moussa Sinko COULIBALY**

**Le ministre de la Sécurité Intérieure
et de la Protection Civile,
Général Tiéfing KONATE**

**Le ministre de la Défense
et des Anciens Combattants,
Général de Brigade Yamoussa CAMARA**

**Le ministre de la Justice,
Garde des Sceaux,
Malick COULIBALY**